

Chez vous, le Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine vous apporte une eau de meilleure qualité

Novembre 2019

L'usine en quelques chiffres

Production journalière de pointe

1 800 m³
d'eau potable

Production annuelle

400 000 m³
d'eau potable

Clients abonnés

2 958

Habitants desservis

5 857

Communes desservies

8

Après un peu plus d'un an de travaux, une nouvelle Usine de Traitement de l'Eau a été construite pour la production d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine.

Pourquoi avoir construit une nouvelle usine de production d'eau potable ?

Avec un process ancienne génération de traitement de l'eau, l'usine de production d'eau potable du Syndicat était sujette à des dépassements ponctuels de références de qualité.

Face à ce constat, des travaux de rénovation ont été mis en œuvre par le Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine et réalisés par SUEZ.

L'usine utilise une toute nouvelle technologie développée par SUEZ pour trai-

ter la matière organique grâce à un système de charbon actif en grain.

Au sein de ce nouveau procédé opérationnel dès septembre 2019, un système de désinfection de l'eau au chlore est installé.

Cette nouvelle usine assure non seulement une parfaite élimination de la matière organique, mais surtout une sécurité optimale de l'eau distribuée.

Pourquoi utiliser du chlore ?

Le chlore est reconnu et recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la désinfection de l'eau. Il permet d'assurer sa sécurité sanitaire tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur. L'ajout du chlore dans l'eau est nécessaire pour lutter contre les maladies hydriques (diarrhée, gastroentérite...) pour éliminer les bactéries pathogènes et donc préserver votre santé. Son taux est mesuré tout au long de l'année et sur l'ensemble du réseau de distribution.

L'eau est contrôlée à la fois par le délégataire du Syndicat (SUEZ) mais également par des laboratoires indépendants pour le compte de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.). Les résultats des analyses de contrôle ainsi qu'un rapport de synthèse annuel sont publics et consultables au sein de votre mairie.

Qu'est-ce que cela va changer ?

Le nouveau procédé de traitement assure la distribution d'une eau de meilleure qualité. Suite à la mise en service de ce nouveau système, vous pourrez peut-être percevoir un changement momentané du goût de votre eau du robinet, ainsi qu'une possible coloration. Ces possibles effets temporaires sont liés à un rééquilibrage de l'eau dans les canalisations.

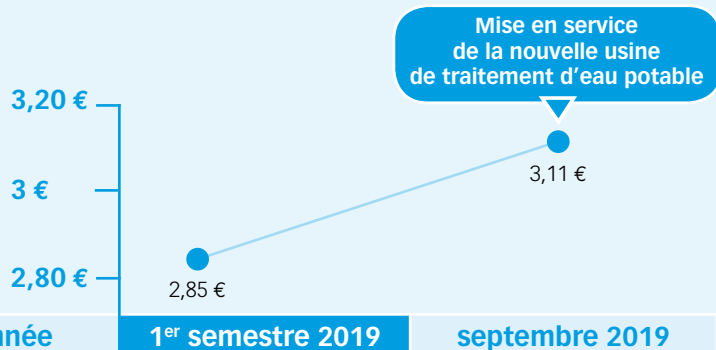
Si ces effets se font sentir, nos équipes ont défini un plan d'actions de purges du réseau et restent pleinement mobilisées pour assurer la performance et la continuité du service de l'eau, tout en minimisant les nuisances occasionnées.

Pour nous joindre, nos coordonnées sont rappelées au verso du présent courrier.

A produit local, prix local

➤ En France, chaque commune a en charge les services publics de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Ces services peuvent être délégués à un syndicat intercommunal, c'est le cas pour votre commune. A ce titre, c'est lui qui décide du niveau d'équipement et qui vote le prix de l'eau (à l'exception des taxes et redevances qui sont fixées par l'Etat). Des différences existent ainsi d'une collectivité à l'autre en fonction des conditions locales (relief, dispersion de l'habitat, ressources...) ou du niveau des investissements déjà réalisés. La qualité de service que chaque collectivité déploie pour la distribution d'eau a naturellement un impact sur le prix.

Évolution du prix d'un mètre cube d'eau (hors taxes et redevances Agence de l'eau, hors assainissement).*



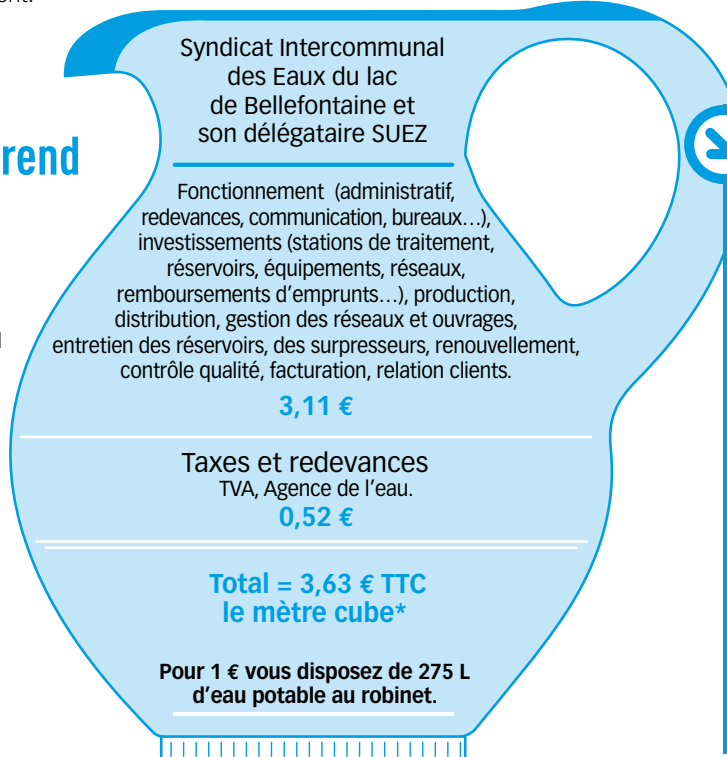
Économique

Le budget "eau du robinet" d'une famille de 4 personnes est de 1,20 € TTC par jour en moyenne pour tous les usages : boisson, hygiène, cuisine... hors assainissement.



Que comprend le prix de l'eau ?

Sur 1 m³ d'eau (1000 litres) au prix de 3,63 € TTC :



* consommation moyenne par ménage sur la base d'une consommation de 120 m³ d'eau par an.

Un service = un prix

Vous l'avez découvert à travers ce document, le Syndicat des Eaux a engagé un programme important pour vous assurer une alimentation en eau de qualité tout en préservant la santé publique et l'environnement.

C'est pour financer le fonctionnement de cette nouvelle usine que le prix du mètre cube d'eau (hors taxes et Agence de l'Eau, hors assainissement)* a subi une hausse de 0,26€.

Le détail du financement

1,82 MILLIONS €

= 1,37 MILLIONS €

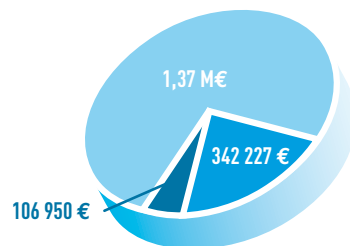
Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine

+ 342 227 €

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

+ 106 950 €

Conseil Départemental du Jura



L'astuce du goût !

Le chlore donne un goût à l'eau mais il y a des solutions !

- Laissez couler l'eau quelques secondes et attendez qu'elle soit fraîche pour la boire car le froid diminue la solubilité du chlore dans l'eau.
- Placez une carafe d'eau au réfrigérateur pendant environ 1 heure avant de la boire pour favoriser le dégazage du chlore contenu dans l'eau. Utilisez un récipient ouvert sans bouchon pour que le chlore s'évacue. Après le délai d'une heure, il est préférable de couvrir votre carafe d'un film alimentaire pour éviter qu'elle ne prenne l'odeur des autres aliments.
- Consommez dans les deux jours une eau mise en contact avec l'air.

Le service client de SUEZ se tient à votre disposition au 0 977 408 408 (prix d'un appel local) de 8h à 19h du lundi au vendredi. En semaine après 19h et le week-end, contactez le numéro d'urgence : 0977 401 126 (prix d'un appel local).

RETROUVEZ TOUS LES ÉCO-GESTES ET DES CONSEILS PERSONNALISÉS POUR MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION SUR WWW.TOUTSURMONEAU.FR